

*Le Secrétaire Général
du Gouvernement*

MFB
COURRIER ARRIVÉE
2025/031/0205114/E/1 du 16/12/25
KOU.KOF
10:48

1572/SGG/CM

ATTESTATION

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

atteste que le Conseil des Ministres, en sa séance du 03 décembre 2025, a adopté les conclusions de la communication du Ministre des Finances et du Budget, inscrite au Rôle du Secrétariat Général du Gouvernement sous le numéro 1572 du 11 novembre 2025, relative à la situation des opérations de passation des marchés publics au premier semestre 2025.

A fin juin 2025, 2.908 marchés ont été approuvés contre 1.829 à la même période en 2024, soit une hausse de 59%. Le montant des marchés approuvés à fin juin 2025, s'élève à 684,7 milliards de francs CFA contre 730,3 milliards de francs CFA à fin juin 2024, soit une baisse de 6,3%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 66,2% du montant des marchés approuvés à fin juin 2025, contre 70,6% à fin juin 2024, soit une baisse de 4,4 points.

Les procédures non concurrentielles, représentent 32,2% du montant des marchés approuvés à fin juin 2025, contre 28,4% à fin juin 2024, soit une hausse de 3,8 points. Plus spécifiquement, les marchés de gré à gré représentent 8,8% du montant des marchés approuvés à fin juin 2025 contre 9,3% à fin juin 2024, soit une baisse de 0,5 point.

La part en valeur des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 28,7 % à fin juin 2024 à 38,8 % à fin juin 2025. Cette hausse de 10,1 points permet de maintenir la participation des PME à la commande publique au-delà du seuil minimal réglementaire de 30%.



Destination : Ministère des Finances et du Budget
Copies : Cabinet du Premier Ministre
Secrétariat Général de la Présidence de la République

Nº 02500886



N°du rôle. 001572

Reçu le. 11 NOV. 2025

à 13 h

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

**Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics
au premier semestre 2025**

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au premier semestre de l'année 2025. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations

A fin juin 2025, 2 908 marchés ont été approuvés contre 1 829 à la même période en 2024, soit une hausse de 59,0%. Le montant des marchés approuvés à fin juin 2025, s'élève à 684,7 milliards de FCFA contre 730,3 milliards de FCFA à fin juin 2024, soit une baisse de 6,3%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 66,2% du montant des marchés approuvés à fin juin 2025, contre 70,6% à fin juin 2024, soit une baisse de 4,4 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles, représentent 32,2% du montant des marchés approuvés à fin juin 2025, contre 28,4% à fin juin 2024, soit une hausse de 3,8 points. Cette hausse est principalement tirée par la procédure de Lettres de Commande Valant Marchés (LCVM), dont la valeur s'est accrue de 32,7 milliards, correspondant à une hausse de 5,2 points de pourcentage par rapport à juin 2024. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 8,8% du montant des marchés approuvés à fin juin 2025 contre 9,3% à fin juin 2024, soit une baisse de 0,5 point.

La part en valeur des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 28,7 % à fin juin 2024 à 38,8 % à fin juin 2025. Cette hausse de 10,1 points permet de maintenir la participation des PME à la commande publique au-delà du seuil minimal réglementaire de 30%. En outre, 72,3 % du nombre total des marchés a été attribué à des PME à fin juin 2025, contre 71,1 % à la même période en 2024, soit une hausse de 1,2 point. Cette situation traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

2. Délais de passation des marchés

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 99,1 jours à fin juin 2024 à 95,5 jours à fin juin 2025, soit une baisse de 3,6 jours.

De façon spécifique, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 11,4 jours à fin juin 2024 à 10,0 jours à fin juin 2025, soit une baisse de 1,4 jour ;
- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 8,0 jours à fin juin 2024 à 6,0 jours à juin 2025 soit une baisse de 2,0 jours ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation est passé de 11,0 jours à fin juin 2024 à 7,8 jours à fin juin 2025, soit une baisse de 3,2 jours ;

- le délai d'approbation des marchés est passé de 14,1 jours à fin juin 2024 à 5,1 jours à fin juin 2025, soit une baisse significative de 9,0 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent d'une part, le délai de signature de l'attributaire du marché qui est passé de 8,0 jours à 9,2 jours et d'autre part, le délai de traitement des demandes d'Avis de Non Objection (ANO) par la DGMP qui est passé de 5,4 jours à fin juin 2024 à 10,8 jours à fin juin 2025.

L'année 2025 étant particulière, les Autorités contractantes, sous l'encadrement de la DGMP, ont concentré leurs opérations sur le premier semestre. La conséquence induite est la hausse du nombre de dossiers soumis à ANO sur la période. Ainsi, le nombre de marchés en procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, dont les opérations font l'objet de demande d'ANO, a plus que doublé, passant de 795 marchés en juin 2024 à 1617 marchés en juin 2025.

3. Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice se situe à 0,005 à fin juin 2025, en baisse par rapport à celui de juin 2024 qui était à 0,006. Cette baisse témoigne d'une faible concentration des marchés publics autour d'une entreprise en Côte d'Ivoire.

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

La généralisation de l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) depuis la gestion 2024 s'accompagne avec la formation des utilisateurs et la poursuite de l'optimisation de l'applicatif.

Au cours de ce premier semestre, 2 330 acteurs des marchés publics ont déjà été formés dont 1 298 à l'utilisation du SIGOMAP.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil.

Le Ministre des Finances
et du Budget



Adama COULIBALY



ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin juin 2023, 2024 et 2025

MODE	juin -23				juin -24				juin -25			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCÉDURES CLASSIQUES	1 663	80,2	505 827 412 128	98,1	1 588	86,8	723 213 808 360	99,0	2 576	88,6	674 039 047 435	98,4
Appel d'offres ouvert	685	33,0	184 184 423 762	35,7	552	30,2	366 929 627 247	53,0	1 207	41,5	355 293 414 736	51,9
Appel d'offres restreint	331	16,0	159 875 621 037	31,0	243	13,3	128 486 393 641	17,6	410	14,1	98 092 981 035	14,3
Sous total procédures concurrentielles	1 016	49,0	344 060 044 799	66,7	795	43,5	515 416 020 888	70,6	1 617	55,6	453 386 375 771	66,2
Marchés de Gré à gré	102	4,9	79 044 289 164	15,3	90	4,9	68 200 428 527	9,3	53	1,8	59 976 025 692	8,8
Avenants	96	4,6	22 506 547 263	4,4	187	10,2	48 617 365 994	6,6	138	4,8	37 594 616 428	5,5
Conventions	91	4,4	15 087 260 378	2,9	66	3,6	40 653 572 198	5,6	101	3,5	40 030 223 631	5,8
Lettres de commande valant marchés	358	17,3	45 129 270 524	8,8	450	24,6	50 326 420 756	6,9	667	22,9	63 051 805 713	12,1
Sous total procédures non concurrentielles	647	31,2	161 767 367 329	31,4	793	43,3	207 797 787 472	28,4	959	33,0	220 652 671 664	32,2
PROCÉDURES SIMPLIFIÉES	411	19,8	9 912 326 318	1,9	241	13,2	7 131 995 471	1,0	332	11,4	10 621 457 108	1,6
Procédures simplifiées à compétition limitée	249	12,0	4 990 893 524	1,0	130	7,1	3 580 708 655	0,5	224	7,7	5 787 154 439	0,9
Procédures simplifiées à compétition ouverte	162	7,8	4 921 432 794	0,9	111	6,1	3 551 286 816	0,5	108	3,7	4 834 302 669	0,7
TOTAL	2 074	100	515 739 738 446	100	1 829	100	730 345 803 831	100	2 908	100,0	684 660 504 543	100,0

Source : DGMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprises à fin juin 2024 et 2025

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin juin 2024						Fin juin 2025					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	644	78,1	1 301	71,1	209 593 873 061	28,7	984	80,6	2 103	72,3	265 307 522 287	38,8
Autres entreprises	181	21,9	528	28,9	520 751 930 770	71,3	237	19,4	805	27,7	419 352 982 256	61,2
TOTAL	825	100	1 829	100	730 345 803 831	100	1 221	100	2 908	100	684 660 504 543	100

Source : DGMP



Tableau 3: Délais de passation des marchés publics à fin juin 2025

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)	
		2024	2025
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	5,5	5,8
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	22,7	27,8
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	11,4	10,0
Demande d'avis de non objection	3	8,0	6,0
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DGMP	10	5,4	10,8
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3,0	3,0
Publication des résultats et délais de recours	7	7,0	7,0
Signature de l'attributaire du marché	3	8,0	9,2
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	11	7,8
Approbation du marché	24	14,1	5,1
Notification de l'approbation du marché	3	3,0	3,0
Délai global moyen de passation de marchés	114	99,1	95,5

Source : DGMP

